



Ville de Rognac

Conseil Municipal du 26 juin 2014

Mr Le maire : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Nous allons commencer ce CM comme d'habitude par l'appel.

Appel effectué par Mr Guillaume.

Comme d'habitude conformément à la loi du 13 août 2004, je vous propose de décider à l'unanimité de recourir au scrutin public pour la désignation du président. Disons recourir à la secrétaire de séance ou « de » ou de « la ». Donc je vous propose Mme Bajoux à moins qu'il y est d'autres candidats ou candidates ? Merci. Mme Bajoux vous êtes nommée secrétaire de séance. Donc, nous allons passés à l'ordre du jour.

Rapport n°1 : DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Les membres du Conseil Municipal ont droit à la formation, en effet, parmi les objectifs assignés à la décentralisation, la formation des élus occupe une place importante afin que l'élu local puisse exercer ses missions et participer aux décisions publiques locales dans de bonnes conditions. Le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20% du total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus de la commune. Ce seuil maximal d'un montant de 28 551 € pour Rognac ne peut pas être dépassé. Compte tenu des possibilités budgétaires, je vous propose une enveloppe budgétaire d'un montant de 10 000 € qui serait donc consacrée à la formation des élus. Toutefois je vous rappelle que dans notre département, l'accès à la formation pour les élus est largement facilité par l'Agence Technique Départementale (ATD 13). En effet, celle-ci permet un accès quasiment gratuit ; puisque nous sommes adhérents, puisque les élus que nous sommes peuvent y aller gratuitement ; à la formation des élus sur l'ensemble des problématiques susceptibles d'intéresser les élus locaux. Donc, je vous propose en priorité que nous nous adressions à l'ATD13. Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune sera annexé au compte administratif. Il donnera lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal. Donc, je vous propose d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire de 10 000 €, mais de prioriser l'accès à la formation par l'intermédiaire de l'ATD13, et de ne prendre en charge le financement d'une formation dans le cadre de l'enveloppe de 10 000 € uniquement lorsque celle-ci n'a pas d'équivalent dans le catalogue de l'ATD13. Voilà vous n'allez pas faire une formation ailleurs si elle est proposée sur l'ADT13. Donc et de dire que ces crédits nécessaires seront inscrits au budget communal. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°2 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « AGGLOPOLE PROVENCE ». Mr Le Rudulier.

Mr Le Rudulier : Le conseil communautaire en date du 26 mai 2014 a approuvé à l'unanimité le transfert de compétences et la modification statutaire de la Communauté d'Agglomération relative à l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux d'intérêt communautaire. Je vous rappelle qu'il y a 2 pôles d'échange d'inscrit au SCOTT d'Agglopoles Provence : Salon de Provence et la commune de Rognac. La modification porte donc sur l'article 4 des statuts « objet de la communauté d'agglomération » qui change en son paragraphe 3 « compétences facultatives » en intégrant donc l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux d'intérêt communautaire. Ce transfert de compétences sera effectif dès la phase d'étude c'est à dire, dès aujourd'hui du pôle d'échange multimodal de Rognac.

Mr Molino : J'ai une petite question à ce sujet parce que dans la délibération qui est jointe et dans les statuts qui sont joints à la délibération, à aucun moment il est état de Rognac. On parle de Salon parce que les études sont en cours d'après ce que j'ai pu comprendre. Donc les travaux sont en cours. Or vous citez Rognac. Alors je sais qu'en débat en plénière, vous avez, Velaux et Rognac ont été cités d'ailleurs, mais à aucun moment, ni sur les statuts ni sur la délibération ça n'apparaît. Est-ce normal ?

Mr Le Rudulier : Oui c'est normal puisque vous avez un schéma de cohérence dans l'autorisation territoriale qui a été actée. Et c'est sur ce SCOTT que se base le transfert de compétences.

Mr Molino : Mais Salon n'était pas acté dans le SCOTT ?

Mr Le Rudulier : Si, si ! Le problème de Salon c'est que les études sont déjà engagées. Donc il faut le préciser dans les statuts puisque logiquement juridiquement il est très anormal de faire ce transfert de compétences dès lors que les études sont engagées. Il aurait fallu le faire avant. Donc on l'intègre en tant que tel parce que la phase de réalisation du pôle d'échange de Salon est très dense.

Mr Molino : Et quand on sera à la phase d'étude, on aura une modification pour intégrer la ville de Rognac ou pas du tout ?

Mr Le Rudulier : Pas du tout. Absolument pas. Dès la phase d'étude ça veut dire, en fait, que c'est le financement qui revient intégralement à Agglopoie. Voilà.

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°3 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUPRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC). Par courrier en date du 12 mai 2014, le Président d'Agglopoie Provence nous a informés de la nécessité de désigner un représentant pour chaque commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC). Au vu de la délibération communautaire portant constitution de la CLETC, ci-jointe, il convient de désigner un représentant titulaire pour la commune de Rognac. Conformément à l'article L.5211-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), cette désignation a lieu au scrutin uninominal successif à bulletin secret à la majorité absolue. Donc, je vous propose de voter à main levée. En application de la loi "Responsabilités et Libertés locales" du 13 août 2004 codifiée à l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne plus recourir au scrutin secret pour procéder aux nominations et désignations. Donc, vous êtes d'accord pour qu'on vote et qu'on ne passe pas par... donc, je vous propose ; il faut que ce soit un candidat élu à l'Agglopoie ; donc je propose comme candidat à la majorité Mr Stéphane Le Rudulier. Et il n'y a pas de suppléant à désigner. Voilà, il n'y a pas d'autres candidats ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Nous allons passer à la partie financière.

Rapport n°4 : COMPTE DE GESTION 2013 – BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES.
Mr Le Rudulier.

Mr Le Rudulier : Le compte de gestion 2013 du budget annexe des pompes funèbres, établi par le comptable public, est arrêté selon le détail suivant : Résultat cumulé de clôture 2013 en section d'investissement de 47 034 ,86 €. En fonctionnement 19 061,51 €. Soit un total de 66 096,37 €. Etant donné que c'est un document qui est établi par le comptable public, je ne le commenterai pas parce qu'il y a le compte administratif qui vient derrière et qui explique les différents montants de ce présent document.

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n °5 : c'est la même chose mais pour le budget principal.

Mr Le Rudulier : Oui même principe le compte de gestion sur le budget principal, établi par le comptable public avec un résultat cumulé de clôture 2013, en section d'investissement d'1 435 579,40 € et en fonctionnement de 2 857 337,54 €. Soit un total de 4 292 916,94 €.

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Nous allons passer au Rapport n°6 : COMPTE ADMINISTRATIF 2013. Comme le veut la loi, je suis obligé et tenu de sortir puisque je ne peux pas être juge et parti. Donc, conformément à la loi du 13 août je vous propose de nommer un président qui va me

remplacer pour ces 2 rapports. Et je vous propose de désigner comme président Mr Stéphane Le Rudulier qui va être le rapporteur. Pas d'objection ? C'est bon.

Mr Le Rudulier : Alors, sur le rapport n°6, le compte administratif 2013, budget annexe des pompes funèbres, le seul budget que l'on a annexé au budget général. Donc les résultats font apparaître en section d'investissement un excédent de 17 590,27 € de l'exercice 2013 ce qui porte 47 034,86 € au résultat cumulé de clôture comme je l'évoquai tout à l'heure par rapport au compte de gestion puisque les termes sont identiques à 47 034,86 €. Ces dépenses d'investissement concernent principalement la variation du stock des caveaux au 31/12/2013. Les recettes liées à cette opération s'élèvent à 26 767 € et concernent les écritures d'ordre relatives au stock des caveaux. S'agissant de la section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 30 127€ avec la rétrocession de 2 caveaux et l'écriture d'ordre relative au stock des caveaux au 01/01/2013. Les recettes de fonctionnement quant à elles s'élèvent à 40 143€ et concernent la vente de caveaux et la variation de stock des caveaux au 31/12/2013. Donc, je vous demande d'approuver le compte administratif de l'année 2013 relatif au budget annexe des pompes funèbres. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Alors je passe au rapport n°7 : COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET PRINCIPAL. Et comme chaque année, je vais me livrer à un exercice qui consiste à vous rappeler la situation de la ville au 31/12/2013 à travers le compte administratif. Alors je sais que c'est un exercice qui n'est pas totalement festif mais je vous invite néanmoins à rester attentif, ça évitera aux uns et aux autres membres de cette assemblée des confusions. A la lecture du compte administratif 2013 nous aura permis de confirmer notre volonté budgétaire inchangée de gestion rigoureuse des deniers publics. Ce cap a été tenu, et reste le meilleur garant de notre avenir. Grâce à une gestion prudente et sérieuse, nous continuons d'afficher une solidité financière saine, que vous avez pu constater à la lecture de ce présent rapport. Cela nous permet, tout en restant prudents, de poursuivre nos efforts en faveur du développement des équipements et des services publics à nos concitoyens. Garder les marges de manœuvre à long terme de notre Collectivité a été une priorité en 2013. Cette volonté ne vaut pas pour le seul exercice budgétaire 2013, elle a été au cœur de notre stratégie prospective, depuis 6 ans. Nous avons investi en 2013 11,6 millions € et ce, à fiscalité constante. Au total, de 2008 à 2014, ce sont près de 30 millions d'€ qui ont été investis, financés à 100% par autofinancement de la collectivité. 2013, nous aura permis de consolider notre épargne nette à 3,5 millions soit 22,6 % de nos recettes réelles de fonctionnement contre 9% au niveau national. Notre épargne nette est le triple de celle des autres Villes de la même importance. Bien au-delà du bilan comptable, cette présentation du Compte Administratif 2013 traduit le travail d'équipe concret que l'ensemble de la collectivité a mené tout au long du mandat précédent. Laissez-moi vous détailler, si vous le permettez, les données principales de ce Compte Administratif 2013. Les dépenses réelles de fonctionnement, vous pouvez le constater, ont progressé de 3,76 % entre le CA 2012 et le CA 2013. Cette évolution est la traduction des éléments exogènes supportés par la Ville. Dans le détail, la masse salariale n'a progressé que de 0,6 % de CA à CA, bien en dessous de l'effet GVT. Cette maîtrise nous permet de faire diminuer d'année en année, l'importance de ce poste par rapport aux Dépenses Réelles de Fonctionnement afin d'améliorer significativement notre taux de rigidité, principal indicateur de notre capacité d'endettement futur pour financer d'éventuels projets structurants. Le deuxième poste, après la masse salariale, est celui des charges à caractère général qui, bien que 13,4% en dessous de l'inscription budgétaire, enregistre une progression de 8,6 % par rapport à l'exercice de 2012. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette forte évolution : les hausses successives des fluides qui se sont traduites par une augmentation de plus de 21 000 euros, le marché alimentaire pour la restauration scolaire pour laquelle les crédits de ce poste ont augmenté de près de 15 000 euros, du fait du renchérissement du prix des denrées alimentaires à hauteur de 4 % mais également de la hausse de fréquentation des restaurants scolaires. La très forte augmentation des crédits consacrés aux opérations de maintenance et l'entretien du patrimoine communal à hauteur de plus de 220 000 €. Le troisième poste concerne les subventions aux personnes de droit privé qui, elles aussi, enregistrent une progression de 5,3 %. Pour mémoire, je vous rappelle la règle de la Ville, depuis plusieurs années par rapport aux subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé est de maîtriser leur évolution. Elles représentent en 2013 552 421 € contre 528 191 € en 2012. En conséquence, les facteurs essentiels de progression

des subventions aux associations sont l'augmentation de l'enveloppe destinée au financement des projets pour un montant de 91 911 € en 2013 contre 35 370 € en 2012. S'agissant de l'atténuation de produit, notons le versement pour la première fois en 2013 du fameux fond national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales, le FPIC, pour 50 637 €. Dernier point du tableau qui a trait aux dépenses réelles de fonctionnement, il s'agit des autres charges de gestion courante qui correspondent notamment aux participations obligatoires, aux subventions aux organismes publics et au paiement des indemnités des élus. Elles progressent de près de 200 000 euros, soit près de 19,5 %, et s'établissent à 1,192 million d'euros. Cette évolution est le fait essentiellement, d'une part, de la nouvelle cotisation de sécurité sociale part patronale mise en place par l'Etat sur les indemnités des élus. Et d'autre part du fait de l'augmentation de 150 000 euros de la subvention d'équilibre versée au CCAS pour atteindre une somme totale de 370 000 d'euros. Cette subvention qui est, peu à peu, montée en charge depuis 2009 a désormais atteint le niveau structurel qui lui permet d'absorber, à la fois, l'intégralité des frais directs qui sont les siens, je pense notamment aux dispositifs d'aides facultatives, mais aussi les frais qui lui sont refacturés par la Ville. Après avoir examiné les dépenses réelles de fonctionnement, nous allons à présent examiner les recettes réelles de fonctionnement qui s'élèvent, comme vous pouvez le voir sur le tableau page 5 du présent rapport, à 19,4 millions d'euros, soit un taux de réalisation de 106,74% au regard du prévisionnel. Les recettes réelles de la section de fonctionnement, hors produits financiers et exceptionnels, enregistrent une évolution de 300 000 € en 2013, une progression que l'on peut juger comme dynamique pour atteindre un montant de 18 429 600 €. Avant de voir dans le détail les fiscalités directes et indirectes, nous allons commencer par l'examen des autres postes. Nous verrons après les produits fiscaux et dans l'immédiat, nous allons nous pencher sur les dotations de l'Etat. Vous noterez que les dotations de l'Etat ont diminué de 5,55 %. La Ville de Rognac ressent en effet les conséquences du gel des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales qui se traduisent, en ce qui la concerne, par une diminution de - 135 000 € de ses recettes. L'essentiel de cette diminution découle de l'évolution négative de la fraction « garantie » de la dotation forfaitaire qui a accusé un recul de 5 % en 2013. Les recettes propres à travers le chapitre 70 des produits des services progressent, en ce qui les concerne, de 2,37 %. Ce poste regroupe les recettes tirées de l'activité des services, de l'occupation du domaine public et les recettes de loyers. En revanche, les autres produits de gestion courante, et notamment les revenus des immeubles, diminuent de 11,82%. Examinons à présent les premiers postes qui sont notamment liés à la fiscalité directe en 2013. Cette fiscalité directe a augmenté de 4,99 %, je précise que les taux sont restés stables naturellement, comme s'y était engagé M. le Maire en début de mandat 2008. L'augmentation du produit de la fiscalité directe locale est donc imputable à l'évolution des bases engendrée d'une part, par l'application du coefficient de majoration forfaitaire de 1,8 % décidé à travers la loi de finances voté par le parlement, d'autre part, par l'évolution physique des bases : 0,9 % pour la taxe d'habitation, 0,9 % pour la taxe foncière sur le bâti et 1% pour la taxe foncière sur le non bâti. Nous avons souhaité, toujours dans un but pédagogique et informatif, disséquer les éléments relatifs à la fiscalité directe locale, donc la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et non bâti. Ces explications n'ont donc que pour vocation d'éclairer l'évolution des grandes composantes du produit des impôts dits « ménages » qui représente, je vous le rappelle, 33 % des recettes réelles de la section de fonctionnement. Le produit des impôts dits « ménages » est le résultat du produit des bases locatives brutes représentant la valeur du produit locatif des logements défalquée des abattements décidés par la Ville, et également par les taux votés par notre collectivité. En ce qui concerne les taux, je vous rappelle qu'ils sont gelés depuis 2001. Ce gel depuis 13 ans maintenant traduit notre volonté est de préserver le pouvoir d'achat des Rognacais. S'agissant des bases brutes de la taxe d'habitation, celles de la Ville sont dynamiques puisque sur la période 2008-2013, elles ont une forte progression. Il en va de même des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties puisque la Ville de Rognac se place là encore parmi les collectivités enregistrant le plus fort dynamisme. Cette information est intéressante à plus d'un titre. En effet, elle assure le dynamisme du produit de fiscalité encaissé par la Ville et traduit, de surcroît, une certaine attractivité de la Ville de Rognac où, manifestement, il fait bon d'investir et de construire. Enfin, et j'insisterai particulièrement sur ce dernier point : les constructions nouvelles qui contribuent fortement à l'évolution physique des bases ne pèsent pas sur les contribuables Rognacais, c'est le nombre de contribuables qui augmente et non la

charge supplémentaire pour chacun d'eux. Je le rappelle pour certains de nos collègues qui avaient tendance à confondre les différentes notions. Pour conclure sur la fiscalité directe locale, il résulte de la combinaison des éléments présentés que le produit de fiscalité direct a progressé de 1 273 348 €, entre les exercices 2008 et 2013. Significative pour la Ville, cette évolution s'avère néanmoins plus modérée pour le contribuable Rognacais. S'agissant maintenant de l'attribution de compensation et de la Dotation de Solidarité Communautaire, deux produits émanant de la communauté d'Agglomération, en cumul, elle représente la somme 7 875 413 € en 2013 contre 7 886 824 € en 2012, soit une légère diminution des dotations versées par Agglopôle Provence. Abordons donc la fiscalité indirecte et plus particulièrement le poste significatif des droits de mutation. Porté en 2012 par le dynamisme de cette taxe additionnelle, ce poste est marqué en 2013 par un léger repli de la recette. Elle s'est élevée en 2013 à 443 890 €, alors qu'elle avait été de 445 998 € en 2011. Examinons à présent l'épargne : l'épargne est en légère augmentation, comme vous pouvez le constater sur ce tableau page 2 du présent rapport, à un niveau élevé, identique à celui de 2012 et identique à ce qu'il était à la même échéance sur le précédent mandat. Pour mémoire, en 2008, l'épargne brute s'élevait à 3 600 000 M€. Notre taux d'épargne, rapport entre l'épargne de la Ville et ses recettes réelles de fonctionnement, s'élève en conséquence à 22 % en 2013, quand (et cela je vous demande de le noter aussi) le seuil limite d'une collectivité locale est fixé à 8 %, la zone orange de 7 à 10 % et la zone verte au delà de 10 %. Nous sommes donc bien meilleurs que la « zone verte » que je viens d'évoquer. L'épargne brute de notre collectivité, à la faveur en particulier des efforts de gestion maintenus et importants, est ainsi restée tendanciellement supérieure sur ce mandat à ce qu'elle était dans le mandat précédent. Cette épargne importante nous a permis jusqu'à aujourd'hui, là aussi c'est un élément important qui n'est pas toujours compris, d'autofinancer l'intégralité de nos dépenses d'équipement et même d'engager un mouvement de thésaurisation nous ayant autorisé à aborder sereinement une fin de mandat naturellement plus dynamique en termes de dépenses. L'épargne dégagée en 2013 nous permet d'autofinancer cette année encore ; on le verra sur le BS ; la globalité de nos dépenses d'équipement sans aucun recours à l'emprunt. Je ne reviendrai volontairement pas sur l'objectif endettement 0. Même si nous n'en faisons pas un dogme absolu, l'atteinte de celui-ci illustre, renforce et conforte notre solidité financière. Penchons-nous à présent sur les dépenses d'équipement de l'exercice. Elles se sont élevées, ainsi que cela apparaît sur le tableau page 8, à 8,1 M€. Elles progressent ainsi, entre 2012 et 2013, de près de 4 Millions €, ce qui confirme la montée en puissance et la pleine réalisation du Plan d'Équipement sur lequel nous nous étions engagés en début de mandat précédent. Le taux de consommation des crédits inscrits au Budget Primitif sans les « Restes à réaliser » était de 43 % en 2012 ; il atteint près de 60 % en 2013. Ces dépenses d'équipement représentent, et c'est un chiffre que je vous demande de noter, un investissement de 971 € par habitant, soit un ratio bien supérieur à celui observé par les communes de la même strate de population. Si vous le voulez bien, nous allons maintenant et nous en aurons bientôt terminé, procéder à l'examen des recettes d'investissement de la Ville : il s'agit du FCTVA, pour 753 180 €, des subventions d'équipement pour 990 603 €, des produits de cession pour 800 000 €. La hausse constatée pour ces recettes d'investissement, résulte des augmentations du FCTVA et des subventions d'investissement reçues qui sont naturellement corrélées à la réalisation des grands projets. Les produits de cession ont été pour l'essentiel, alimentés par la vente d'un terrain situé à l'angle du boulevard Jean Jaurès Haut et du boulevard Gounod en faveur de 13 Habitant pour un montant de 800 000 € destiné à la construction de 48 logements. Je vous rappelle que la Ville a, en outre, bénéficié de subventions pour divers équipements : Le Centre Culturel, La Place Saint-Jacques et les rues adjacentes, Le Centre de Vie des Séniors. Pour conclure, nous pouvons dire avec assurance que l'année 2013 a affiché un maintien de nos fondamentaux en matière de gestion malgré deux aspects : des facteurs exogènes que nous subissons comme l'ensemble des collectivités locales et l'ouverture progressive des équipements nouveaux ou rénovés qui sont naturellement dans l'intérêt des Rognacais comme nous nous y étions engagés. Nous restons toutefois sur une situation financière remarquablement saine, aussi satisfaisante que ce qu'elle était à la même échéance sous le mandat précédent malgré une conjoncture beaucoup plus tendue. Pour conclure définitivement, je dirais que si nous ne considérons pas notre bonne situation financière comme une fin en soi, au moins la considérons-nous comme une preuve du sérieux de notre gestion, mais aussi comme un moyen, celui qui nous permet de conserver des capacités à agir y compris dans un contexte de crise en faveur de

certaines politiques publiques auxquelles nous sommes attachées, en faveur également de l'activité et de l'attractivité de l'ensemble de notre territoire. Je voudrais dire un dernier mot et remercier la direction des finances, représentée en la personne de Chantal KOSKAS pour le travail accompli ces 6 dernières années. Une large partie de ce travail budgétaire lui revient. Je vous remercie. Y a t il des observations, des remarques ?

Mr Molino : Nous nous abstenons pour cette délibération parce que nous n'étions pas aux affaires dans les mandatures précédentes. Néanmoins nous avons quelques questions à poser par rapport aux chiffres que vous nous avez présentés. Tout d'abord, vous indiquez en impôts et taxes une augmentation des produits de recette. Et notamment vous dites qu'il y a une augmentation de 2,31% qui concerne notamment l'attribution de compensation versée par l'agglomération. Est ce que vous pouvez nous dire ce qui a été versé 2012 et ce qui a été versé en 2013, en compensation ?

Mr Le Rudulier : Je l'ai dit.

Mr Molino : Je l'ai pas retenu vous avez tellement dit de chiffres.

Mr Le Rudulier : Je pense qu'il y a eu une petite erreur dans le document. Il n'y a pas eu d'augmentation si on prend l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire. Il y a eu un transfert de la DSC vers l'AC. Donc, effectivement mécaniquement l'AC a augmenté mais si vous regardez bien la dotation des solidarités communautaires elle a diminué d'autant. Il y a un delta de 20 000€. C'est kif kif au vu du volume.

Mr Molino : Ok. Enfin moi je lisais par rapport à ce que vous disiez que les augmentations étaient notamment dues à

Mr Le Rudulier : Ça c'était dans le document. Ce que j'ai dit était corrigé dans mes propos.

Mr Molino : D'accord. D'autre part, en termes d'atténuation des charges ; chapitre 13 ; on voit qu'entre le compte administratif de 2012 et celui de 2013, il y a eu une forte progression, pratiquement le double de recettes, de versements fait par la sécurité sociale, de remboursements sécurité sociale, et de la SOVCA. Alors je trouve que c'est inquiétant d'avoir autant de remboursements. Ça veut dire qu'il y a beaucoup plus de maladies, et beaucoup plus d'accidents de travail.

Mr Le Rudulier : Absolument.

Mr Molino : Vous pouvez nous dire quelle est la part des deux ?

Mr Le Rudulier : Je n'ai pas la part concrètement des 2 mais je vous rejoins là dessus. Vous savez qu'en 2005-2006 la collectivité avait mis en place la PEPS ; qui était d'ailleurs un des éléments au départ, l'objectif était de lutter contre l'absentéisme. Le mécanisme qui avait été initié au départ n'a pas été « pérennisé » sachant qu'il y avait 2 volets sur ces PEPS. Il y avait la lutte contre l'absentéisme et derrière la « prime » sur la valeur de l'agent ; si on peut s'exprimer ainsi. Malheureusement il y a eu un effet de lissage en fait de la PEPS qui n'a plus été le moteur de lutte contre l'absentéisme, puisqu' y avait une sanction très brutale en 2006-2007, dès lors qu'on était absent X jours au niveau de la collectivité, on avait une PEPS qui était amoindrie de 500, il y avait des différences de 500-600€ entre l'agent présent et l'agent absent. Force est de constater qu'aujourd'hui il y a une recrudescence de l'absentéisme. Il faudra l'analyser, mettre en place de toutes façons des ; comment dire ; des instruments pour lutter contre cet absentéisme parce que même si on a la SOVCA, je vous rappelle qu'il y a des jours de carence. Ces jours de carence, on les paye sur le chapitre 012 et donc le delta même si on a des recettes ; vous l'avez remarqué ; de 50 000€, je pense que le delta est largement en notre défaveur. Donc, je confirme ce que vous dites. Donc sachez qu'on mettra en place, dans les mois, les années à venir, en partenariat avec les syndicats, un moyen pour essayer

Mr Molino : On n'a pas la proportion d'absentéisme, par accident de travail parce que ça

Mr Le Rudulier : Je ne l'ai pas là mais je pourrais vous la fournir oui. Effectivement.

Mr Molino : S'il vous plait. Parce qu'en termes d'accidents de travail aussi il faut être rigoureux parce que c'est l'avis de nos citoyens et des salariés de la communauté.

Mr Le Rudulier : Absolument.

Mr Molino : Nous avons également des questions sur... alors dans un des tableaux, dans une annexe vous faites référence à un tableau 3B, alors c'est dans le budget principal, le compte administratif bien évidemment. Au niveau des dépenses, il est fait état et référence au tableau 3B concernant les opérations d'équipement. Donc, il y a toute une liste d'opération d'équipement qui va de 64 000€ jusqu'à 2 500 000€, alors je suppose la dedans qu'il y a les travaux

Mr Le Rudulier : Vous n'avez pas la désignation c'est ça ?

Mr Molino : Voilà on n'a pas la désignation et on n'a pas l'annexe alors que dans le document il est écrit que l'annexe est jointe. Est ce qu'il serait possible d'avoir cette annexe là ?

Mr Le Rudulier : Absolument.

Mr Molino : Notamment pour voir quelles sont les opérations d'équipement qui ont été réalisées.

Mr Le Rudulier : Alors sachant que ça représente énormément de papiers, je suppose

Mr Molino : Ce n'est pas un détail exhaustif mais au moins estimation.

Mr Le Rudulier : Parce que chaque opération d'équipement, les numéros que vous voyez là ça correspond à une feuille A4 dans les annexes. Si vous voulez c'est pour ça qu'on ne vous les a pas mis à mon avis parce que ça faisait un bloc énorme. Mais on vous les transmettra dans la désignation à la rigueur uniquement la correspondance. Un tableau récapitulatif et ça évitera de sortir des feuilles A4.

Mr Pèchevy : Juste une petite précision la dessus si vous le permettez, tout à l'heure, en fin de séance vous aurez justement ces différents documents à parapher. A ce stade pour l'instant, sauf autres demandes ou autres choix de la municipalité, on a renouvelé notre processus de la mandature précédente, et tous ces documents sont consultables au niveau du service des finances avant comme après le CM sur votre demande auprès de Chantal ici présente.

Mr Molino : D'accord.

Mr Le Rudulier : juste par rapport à ça, en termes de transparence il serait bon de faire une petite liste récapitulative la prochaine fois sur les opérations d'équipement et la désignation.

Mr Molino : Oui c'est la désignation. Simplement savoir à quoi ça correspond parce qu'on a des montants qui vont de 64 000€ à 2 500 000€.

Mr Pèchevy : On complètera.

Mr Molino : Ensuite on a des questions sur les investissements. Alors ce sera sur le budget supplémentaire mais on y reviendra après si vous le voulez bien.

Mr Le Rudulier : Oui.

Mr Molino : Sinon on n'a pas d'autres remarques.

Mr Le Rudulier : Bien donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. On peut faire revenir le Président de séance.

Rapport n°8 : AFFECTATION DES RESULTATS 2013 – BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES. Mr Le Rudulier.

Mr Le Rudulier : Donc il s'agit de faire cette opération d'affectation des résultats qui émane en fait du compte administratif du budget annexe des Pompes Funèbres. En vertu de l'article 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la procédure d'affectation porte sur le seul résultat cumulé de la section de fonctionnement, soit 19

061,51 €. Le solde d'exécution de 47 034,86 € de la section d'investissement fait l'objet quant à lui d'un report en section d'investissement puisque vous savez que vous ne pouvez pas rebasculer l'investissement via le fonctionnement. Le résultat cumulé 2013 est composé du résultat de l'année 2012, augmenté de la part affectée à l'investissement et crédité du résultat de l'exercice 2013, soit un montant de 19 061 ,51 € qu'il convient d'affecter. Voilà.

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le rapport n°9 : AFFECTATION DES RESULTATS 2013 – BUDGET PRINCIPAL. Mr Le Rudulier.

Mr Le Rudulier : Oui, alors même principe sur le BP. On a enregistré ; on l'a vu toute à l'heure ; un résultat cumulé de la section de fonctionnement de 2 857 337,54€. Un solde d'exécution de la section d'investissement de 1 435 579,40 € qui fait lui l'objet d'un report en section d'investissement. Même principe que sur le budget annexe. Donc, on vous propose de reporter en section de fonctionnement les 2 857 337,54 € et donc comme on n'a besoin de financement pour nos équipements on vous demande de le réinjecter en fonctionnement. Voilà.

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°10 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014 - BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNÈBRES. Mr Le Rudulier.

Mr Le Rudulier : Le Budget supplémentaire 2014 des pompes funèbres permet d'intégrer le résultat antérieur tant en investissement qu'en fonctionnement ; c'est ce qu'on vient de délibérer précédemment ; de procéder à l'écriture d'affectation, d'ajuster des crédits non prévus lors du Budget Primitif. Il est rappelé que le budget supplémentaire est un budget de report et un budget d'ajustement.

En section de fonctionnement les dépenses s'élèvent à 110 000,00 €. En construction de caveaux, les recettes s'équilibrent du même montant et se décomposent ainsi : Le produit de la vente des caveaux, L'écriture comptable d'ordre relative à la prise en compte du stock des caveaux au 31/12/2014, Une subvention d'équilibre afin d'éviter une hausse trop importante de la tarification des caveaux. Je m'arrête juste un instant la dessus, il y eu une augmentation de plus de 50%, 58% de mémoire, par rapport à la construction des 27 ou 30 caveaux. On a décidé en fait de mettre cette charge là supplémentaire, de corriger cette charge par une subvention d'équilibre et non pas par une augmentation des tarifs à la population. D'où la subvention d'équilibre qu'on retrouve dans le BS d'ailleurs si vous l'avez bien remarqué au niveau du budget principal. Et puis les recettes se décomposent également d'un excédent antérieur. Côté investissement, les dépenses s'élèvent à 47 034.86 € et concernent l'écriture comptable d'ordre relative à la prise en compte du stock des caveaux au 31/12/2014, un montant de travaux prévisionnel pour 5063,26 €. Les recettes d'investissement s'équilibrent du même montant par l'excédent antérieur. Voilà.

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°11 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014 - BUDGET PRINCIPAL. Mr Le Rudulier.

Mr Le Rudulier : Mes chers Collègues, Je vais donc effectivement vous présenter, le budget supplémentaire pour l'année 2014 qui fait suite au vote du compte administratif et à l'affectation des résultats. Rappelons néanmoins, en préambule que cette procédure budgétaire est singulière au sein de la collectivité puisque nous avons fait le choix délibéré d'établir un Budget Primitif n'engageant que peu de dépenses structurelles afin de respecter la respiration démocratique que représentait l'élection municipale de mars 2014. Dans un cadre budgétaire général, je rappellerai, que comme les années précédentes, grâce à des recettes propres dynamiques et des dépenses de fonctionnement cadrées depuis 12 ans maintenant, la Ville a pu, jusqu'à présent, assimiler les baisses significatives des recettes provenant de l'Etat tout en maintenant un effort d'investissement soutenu sans recourir à l'emprunt et tout en offrant, un élargissement conséquent de l'offre de service public par la réhabilitation d'équipements structurants. Je préciserai également ; toujours dans ce cadre général ; que pour la

treizième année consécutive, les taux d'imposition restent inchangés avec un niveau de pression fiscale sur les contribuables Rognacais parmi les plus faibles, si l'on compare avec les communes de même strate. Alors, pour aborder le budget supplémentaire à proprement dit, tout d'abord examinons l'équilibre budgétaire 2014. Le budget primitif consolidé par le budget supplémentaire 2014 s'établit à 20 769 819 M€. Tout d'abord en section de fonctionnement, les dépenses réelles s'élèvent à 17 720 332 €, les recettes réelles à 17 869 982 €. Nous aboutissons, comme vous avez pu le constater, à des dépenses réelles de fonctionnement qui progressent de 6 % de BP2013 à BS 2014 et des recettes réelles de fonctionnement qui progressent, quant à elles de 0,9% de BP à BS2014. S'agissant de la section d'investissement à présent. Les dépenses s'élèvent au BS 2014 à 5 616 048 € contre 10 846 630 € au BP 2013. Les dépenses d'équipement s'élèvent, quant à elles, à 5 333 048 M€ contre 10 604 853 M€ au BP 2013. Cette inflexion des dépenses d'investissement est conforme à nos anticipations sur le rythme de réalisation du plan d'équipement 2009-2014. Ainsi, après la confirmation en 2013 du pic que nous attendions, avec plus de 10 M€ de réalisations, nous serons plus proches de 5,6 M€ en cette année de renouvellement du mandat. C'est donc un repli classique qui illustre les années de thésaurisation importante avant la réalisation des projets structurants du mandat à venir. Examinons à présent les dépenses réelles de fonctionnement. Nous commencerons, si vous le voulez bien, par le poste le plus important : la masse salariale. Elle est estimée à 9 980 000 M€ au BP + BS 2014, ce qui fait que les dépenses de personnel enregistrent une stagnation par rapport au BP 2013. Ceci démontre la bonne maîtrise de ce poste de dépenses malgré plusieurs facteurs endogènes ou exogènes. Tout d'abord, l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT), estimé entre 1,5 et 3 % puisque conditionné par l'évolution de la pyramide des âges de la collectivité, ensuite la hausse des charges patronales en lien avec la progression des taux des cotisations employeurs à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) mais aussi la hausse de 1,1% du SMIC au 1er janvier 2014 et enfin l'abrogation de la journée de carence et les opérations électorales en 2014 (trois tours de scrutin). Néanmoins, cette stagnation de la masse salariale pourrait être profondément remise en question dans les semaines à venir après estimation des ressources supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014 mais nous y reviendrons. Les charges à caractère général à présent. Elles s'élèvent à 5,7 M€ et enregistrent ainsi une progression prévisionnelle de 12 % par rapport à l'an dernier. Cette augmentation conséquente de ce poste de dépenses s'inscrit dans un contexte à la fois : d'élargissement de l'offre de service public de la Ville avec l'ouverture de nouveaux équipements, d'augmentation du taux de TVA ayant en impact non négligeable sur l'ensemble des achats de prestations & fournitures et également d'augmentation du coût des fluides qui représente 1 056 000 euros sur les charges à caractère général. Parallèlement, nous noterons en particulier l'effort porté sur l'entretien des espaces verts communaux avec une enveloppe supplémentaire de 113 000 € de BP à BP, soit 85 000 € supplémentaire inscrits au BS. La maintenance au 6156 qui s'élève cette année à 584 000 € fait l'objet d'un ajustement de crédits et les autres frais divers qui bénéficient d'une enveloppe supplémentaire de 55 910 €. Sur le chapitre 011, il est à noter que d'autres lignes de crédits ont fait l'objet d'ajustement sans aucune incidence budgétaire. Examinons à présent les subventions aux associations qui justifient l'augmentation du chapitre « Autres charges de gestion courante ». Les subventions aux personnes de droit privé s'établissent à 540 000 € en 2014 contre 500 000 € au BP 2013, soit une progression de 2,2 % de BP2013 à BS2014. Cette évolution est essentiellement justifiée par des extensions de périmètres sur les activités conduites par le tissu associatif. Et nous terminerons avec les « autres charges ». Les atténuations de produit. Ce poste enregistre une forte évolution sur le BP2014 à la hausse, liée à la montée en puissance, pour la deuxième année consécutive, de la contribution de la Ville au FPIC (Fonds national de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales). Le montant prévu au Budget 2014 pour le FPIC s'élève à 152 000 €, soit une nette progression par rapport à la somme versée en 2013 où ce montant était seulement de 50 000 € soit une augmentation de 292 %. Les anticipations tiennent en effet compte de la montée en puissance, sur 5 ans ; je le rappelle ; de ce dispositif. Nous avons vu les dépenses réelles, examinons à présent les recettes réelles de fonctionnement. Pour mémoire, je vous rappelle qu'elles se composent, pour l'essentiel : d'une part, de la fiscalité directe locale qui génère au budget 2014 plus de 32,9 % des recettes réelles de la section de fonctionnement, de l'attribution de compensation à laquelle vient s'ajouter au budget supplémentaire la

Dotation de Solidarité Communautaire pour un montant de 341 000 €, l'ensemble représentant 44 % des recettes réelles de la section de fonctionnement, d'autre part, des dotations de l'Etat qui représentent un peu plus de 11% des recettes de la même section ; le budget supplémentaire venant corrigé de 87 600 € les prévisions initiales suite au pacte de responsabilité et de solidarité impactant notamment la dotation forfaitaire et les compensations d'exonération de fiscalité. Et enfin, les produits de services qui représentent 6,2 %. A savoir que 101 000 € supplémentaires sont inscrits au BS. Cela correspond à des ajustements de crédits pour la mise à disposition du personnel communal au 4ème trimestre 2013 par rapport au CCAS et au Comité d'œuvres sociales. Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent au total, à 17869982€. Nous avons, en effet, pris un engagement en 2008 comme en 2014, vis-à-vis des Rognacais, celui de préserver la stabilité des taux d'imposition sur l'ensemble du mandat. C'est ce que nous avons fait. Il paraît donc important de souligner, en que pour la treizième année consécutive, nous allons continuer à respecter cet engagement et ce, malgré des contraintes fortes, telles que le contexte de crise économique et financière et ses conséquences, la volonté de l'Etat de faire lourdement contribuer les collectivités locales au redressement des finances publiques de notre Pays, les phénomènes de redistribution qui sont instaurés entre les collectivités territoriales et qui nous défavorisent, (je veux parler essentiellement du fameux « FPIC»), et enfin, la contribution à la remise à niveau des régimes sociaux, et en particulier des régimes de retraite qui nous est demandée. Attardons-nous sur l'important sujet de la détermination de l'épargne brute. Malgré un effet ciseaux, logique sur un début de mandat, entre les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement, les ratios d'épargne prévisionnelle restent satisfaisants. Si l'épargne dégagée à fin 2014 se contractera ainsi sensiblement sous l'effet des mesures budgétaires de l'Etat, de la progression des charges à caractère général et de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, elle restera néanmoins sur des niveaux élevés. Elle nous permet d'ailleurs dès aujourd'hui de rester dans la logique d'un autofinancement très élevé puisqu'il est en concordance avec les dépenses d'équipement, elles-mêmes dans un mouvement de reflux classique sur un début de mandat, comme je l'indiquais dans mon introduction. Poursuivons par les dépenses d'investissement. Le volume des dépenses d'investissement sur 2014 s'élève à 7 576 639 €. Il est certes en retrait de 3 359 000 € environ par rapport au BP 2013 mais il reste toutefois sur une tendance très soutenue. Cet effort d'investissement que la Ville a su préserver grâce à un autofinancement solide contraste avec la situation à l'échelle nationale. En effet, l'année 2013 a vu une progression très faible des dépenses d'investissement du secteur public local constatée à ce stade du cycle de l'investissement : ces dépenses ont ainsi progressé seulement de 2,9 % pour les « communes » en 2013 contre 14 % en 2000 et 7,6 % en 2006. Et enfin, à Rognac, ces dépenses progressaient de plus de 13 % en 2013 en comparaison avec les 2,9% à l'échelon national. Dans un contexte national préoccupant d'un point de vue économique, il faut constater que la Ville demeure néanmoins un moteur fort en termes d'investissement public. Regardons maintenant la structure de financement des investissements de l'exercice 2014. Le financement des investissements sera assuré principalement par, en priorité, l'autofinancement, un virement de la section de fonctionnement de 2 468 064 € au budget supplémentaire qui s'ajoute aux prélèvements antérieurs de 581 423 €. Ensuite, par des recettes propres d'investissement s'élevant à plus 752 000 € au BP 2014, c'est-à-dire le FCTVA et les subventions d'équipement à percevoir. Regardons la répartition des dépenses d'équipement par mission. A l'inverse de la section de fonctionnement, la répartition des dépenses d'équipement varie d'une année sur l'autre, selon l'avancement du plan d'équipement et en fonction des types d'équipements réalisés. Nous retrouvons cependant des ordres de grandeur proches. Le secteur des espaces publics représente toujours une part importante de la réalisation du plan d'équipement, avec un premier lieu le plan pluri annuel de rénovation de voirie avec comme principaux travaux envisagés pour les 6 prochains mois. Je cite « Avenue Joseph Gounod, Rue de Poligny, Rue Saint Bonnet, Rue Jean Giono, Chemin du puits de Rognac et des Bassins, la restructuration qualitative du parking des girondins, la création d'un trottoir sur fossé existant à l'avenue René Cassin, l'Aménagement de stationnement Rue des Cades. Tout ceci pour un montant global de plus de 2 millions d'euros. Suivi par le secteur scolaire avec principalement la réfection des cours d'écoles pour 100 000 €, la rénovation des chaudières des maternelles « Les Jardins » et « Lamartine » et du groupe « Marcel Pagnol » pour 40 000 €, la réfection de la toiture de la maternelle les Jardins pour un montant de 32 000 €, la création d'une aire de jeux à

l'intérieur la cour de l'école maternelle Pagnol estimé à un montant de 13 000 €, le réaménagement de l'entrée du collège Cousteau pour 55 000 €, le remplacement des stores extérieurs du groupe Romain Roland pour 96 500 €, le lancement de l'étude de requalification de l'aide de jeux et du parc des frégates pour 30 000 €. Puis par le secteur de la sécurité publique avec la mise en place de la deuxième tranche de vidéo protection avec comme principaux objectifs la couverture des places publiques, des espaces de vie et des entrées des groupes scolaires pour un montant de 430 600€. Enfin et pour conclure sur ce rapport, je dirai que l'exécution de ce budget supplémentaire concrétise à part entière les objectifs qui traduisent les engagements de notre municipalité, une fiscalité modérée et stable depuis 2001, des dépenses de fonctionnement contenues dans un contexte de développement et d'amélioration des services rendus à la population avec la mise en service d'équipements structurants, un programme d'investissement très soutenu, dont la réalisation est montée en puissance sur la deuxième partie du mandat précédent. Ces projets ayant pour objectif premier d'offrir à nos concitoyens les infrastructures adaptées à une vie harmonieuse, dans la ville qu'ils ont choisie et enfin, l'absence de dette depuis 2007. Ces objectifs constituent notre cap, celui que nous poursuivons sans relâche depuis 2008. Certes, 2014 est un tournant pour les finances publiques locales, puisqu'à l'érosion de l'enveloppe des dotations, constatée depuis plusieurs années, se substitue, à compter de cette année, une importante diminution des concours financiers de l'Etat aux collectivités et selon toute vraisemblance, également en 2015 et au delà. Certes, cette mesure phare du projet de loi de finances pour 2014, très pénalisante, se cumule avec d'autres événements, qui contribuent également à la dégradation du contexte budgétaire, propre aux collectivités territoriales. Pour être totalement transparent avec cette assemblée, il est aussi évident que la mise en œuvre des rythmes scolaires dès Septembre 2014 viendra contrarier quelque peu la trajectoire budgétaire que nous avions projetée. Il nous faudra anticiper des dépenses de fonctionnement notamment sur le chapitre 012 et 011 à travers une décision modificative, qui aura comme impact de réduire sensiblement le niveau d'épargne de gestion que nous nous étions fixés. Mais nous sommes bien loin des propos caricaturaux qui ont été tenus ces derniers mois par certains conseillers municipaux dans le cadre de la campagne électorale. Je tiens à rassurer les Rognacais sur deux points essentiels : Nous n'avons pas vidé les caisses et les dépenses de la collectivité ne sont pas supérieures aux recettes. A lire ou entendre cela, j'ai tendance à me dire que nous n'avons ; vous répondrez après Mr Egéa ; pas dû participer

Mr Egéa : Vous ne pouvez pas dire n'importe quoi !

Mr Le Rudulier : S'il vous plaît ! Laissez-moi terminer, je vous donnerai la parole après. Aux mêmes séances du Conseil municipal durant la mandature précédente, car s'il y a bien un mot que nous répétons inlassablement depuis plusieurs années, c'est bien le mot rigueur, rigueur dans la gestion que nous conduisons. Est-ce qu'une ville, dans une situation financière solide, comme nous le sommes, pourrait d'ailleurs réussir à l'être, sans porter une attention très vive à ses dépenses, sans déployer les efforts nécessaires, année après année, pour maîtriser ses charges ? A moins de profiter d'une manne financière que nous n'avons pas, je ne le crois pas...Ainsi, malgré la crise financière, malgré la crise économique, malgré la crise des finances publiques, nous avons gardé la même vision, celle de la rigueur dans la gestion, une rigueur mise au service d'un renchérissement des services publics offerts à nos concitoyens et d'une politique d'investissement ambitieuse qui n'a pas failli depuis plus de dix ans. Nous prenons chaque année les décisions de gestion, qui nous permettent de poursuivre notre action et de nous adapter à un contexte toujours plus difficile. Nous faisons évoluer chacun de nos budgets au plus près des besoins réels et nous multiplions nos efforts pour réduire ou limiter l'évolution des postes qui peuvent l'être, en compensation des hausses de charges que nous ne pouvons maîtriser. Et les résultats que nous obtenons parlent pour nous. Peu de collectivités peuvent, en effet, se prévaloir d'une dynamique et d'un bilan positifs tels que les nôtres. Mesdames, Messieurs, Vous l'aurez compris à travers mes propos, le budget supplémentaire soumis ce jour à notre vote, réussit un pari, celui de conserver un élan optimiste et volontariste, qui continuera à porter notre territoire et verra l'achèvement ou la poursuite de nombreux projets d'équipement, un élan optimiste et volontariste qui s'associe à un élan renforcé de rationalisation de la dépense publique dans notre collectivité. Je vous remercie.

Mr Egéa : Vous allez refaire certaines voies. Qu'est ce qui a guidé votre choix ? Quel a été le fil conducteur ? Parce que dans la liste là, je ne vois pas le Bd Frédéric Mistral par exemple, qui est complètement défoncé, donc je voudrais savoir pourquoi

Mr Le Maire : Le problème du Bd Frédéric Mistral, c'est qu'avant de refaire la voie, il faut refaire toute la tuyauterie dessous.

Mr Egéa : D'accord. Les grands investissements ça ne vous fait pas peur Mr Guillaume ?

Mr Le Maire : Non mais il faut programmer au niveau, parce que le réseau eau et assainissement c'est au niveau de l'agglomération. Et l'agglomération il y a une programmation aussi qui se fait sur l'ensemble des communes. Sur l'ensemble des 17 communes.

Mr Egéa : Donc, le Bd Frédéric Mistral est programmé dans un avenir plus ou moins proche.

Mr Le Maire : Dans un avenir oui.

Mr Le Rudulier : Il a une caractéristique ; excusez-moi Mr Le Maire ; il est très très long en terme de distance et que le coût impacté au niveau de l'agglomération Provence, ça veut dire qu'il y a des communes au sein de l'agglomération qui sur une année ne verront pas de travaux parce que tout sera concentré sur Rognac.

Mr Egéa : C'est quand même des avenues principales sur Rognac.

Mr Le Rudulier : Absolument. Vous avez entièrement raison mais il est normal de faire avant les travaux en soubassement.

Mr Egéa : Mais l'argent qu'on avait, on pouvait le mettre de côté pour pouvoir faire le Bd Frédéric Mistral quand même.

Mr Le Rudulier : Non ! C'est plus de notre compétence !

Mr Egéa : De quoi le Bd F. Mistral ?

Mr Le Rudulier : Les réseaux !

Mr Egéa : Ah d'accord les réseaux.

Mr Le Maire : On ne peut plus payer, la ville ne peut plus payer la réfection des réseaux d'eau et d'assainissement.

Mr Le Rudulier : On est tributaire des décisions de l'agglomération Provence dans ce domaine là.

Mr Egéa : Donc, au niveau de l'agglomération Provence la réfection du Bd F. Mistral est prévue ?

Mr Le Maire : Elle est prévue, oui.

Mr Molino : Vous avez la date ? Non ils n'ont pas donné

Mr Le Maire : Non, non !

Mr Molino : Non. Et c'est prévu dans la mandature ou plus tard ?

Mr Le Maire : Oui dans la mandature.

Mr Molino : Dans la mandature. Ça sera avant 2016 alors ?

Mr Le Maire : Non pas avant 2016 mais il y a des priorités aussi au niveau de l'agglomération Provence et des contraintes par exemple c'est le même budget, c'est la réfection de la station d'épuration de la Fare. C'est le même budget au moins c'est

Mr Molino : J'espère qu'on se base sur le dossier ! Je vous fais entièrement confiance là dedans mais on n'a pas vu grand chose aujourd'hui d'agglomération Provence en terme de voirie peut être sur, Camille Pelletan ils ont financé aussi la voirie ?

Mr Le Maire : Non la voirie c'est pas

Mr Molino : Non mais au niveau des réseaux ? On n'a pas refait un peu les réseaux à Camille Pelletan ?

Mr Le Maire : C'était sur les voies adjacentes.

Mr Le Rudulier : Sur les voies adjacentes vous avez raison c'est agglomération Provence qui a participé effectivement, comme c'est sa compétence.

Mr Molino : D'accord.

Mr Le Maire : On vient de faire là il y a 3 semaines, 1 mois une extension du réseau d'assainissement rue de la Sarriette au Barre Jacquet. C'est Agglomération Provence qui a payé.

Mr Molino : D'accord mais comme on ne voit pas tout ça, tout ce qui se fait au niveau de l'agglomération donc ce serait bien d'ailleurs qu'un jour on puisse voir ce que l'agglomération fait au niveau de la ville de Rognac, en terme de travaux notamment, de voirie ou d'assainissement ou autre. Ce serait bien qu'un jour vous mettiez cela en information. Moi j'ai une question concernant les études. Je vois qu'il y a une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le budget supplémentaire du plan local d'urbanisme. Même si je n'étais pas aux affaires à l'époque mais je crois que ça a été voté en 2009, le PLU. Je crois qu'il y avait des cabinets qui avaient été mandatés pour cela. Je vois quand 2012, il y avait 32 000€ qui avait été investis, ou tout au moins engagés et je voulais savoir aujourd'hui ce qui a été engagé depuis le début des investigations que nous avons menées, et si c'est un nouveau cabinet qui va être contacté maintenant pour faire la suite des travaux parce que là aussi il faut qu'on avance. Parce qu'autant que je m'en souviens ce sera en 2017 dernier délai qu'il faudra que le PLU soit sorti. Donc voilà, est-ce que vous pouvez me répondre à toutes ces questions là ?

Mr Le Rudulier : Oui. Juste sur le PLU, il me semble qu'on a délibéré ; ça remonte en juin 2012 ou 2013, je ne sais plus ; sur le passage du PLU. Pourquoi avant juin ? Parce que sinon on « perdait » la maîtrise d'ouvrage de conduite du PLU et ça passait à la rigueur au niveau de l'inter communauté ou dans le cadre de la réforme territoriale. Pourquoi on a mis en « standby », vous savez que vous avez un document qui est supra communal qui s'appelle le SCOTT et qu'il s'impose aux communes. Donc, vous avez dans le SCOTT des recommandations mais surtout des prescriptions. Et de toutes façons toutes les communes qui avaient lancé leur PLU sont obligées de faire une révision du PLU pour s'adapter au SCOTT. Donc, étant donné que le SCOTT a été approuvé en 2013, nous avons préféré attendre l'approbation du SCOTT avant de lancer la révision et de prendre l'ensemble des informations qui concernait Rognac dans le SCOTT pour l'adapter au niveau du PLU. D'où la séquence. Mais n'ayez crainte étant donné qu'on a engagé la délibération du passage du POS en PLU nous ne perdons pas la maîtrise d'ouvrage. Voilà.

Mr Molino : D'accord sur ça, je n'ai pas de soucis. Simplement sur ce que vous êtes en train de dire sur le SCOTT et le PLU. Je dirais effectivement le SCOTT est supra « autoritaire » je dirais, par rapport au PLU. Ceci dit les communes qui avaient déjà un PLU ou qui avaient engagé un PLU, ont pu dans la mesure du possible faire prendre en compte dans le SCOTT les avancées qu'elles avaient dans le PLU. Pas dans la totalité mais tout au moins dans les directions dans certains domaines, pas dans tous les domaines évidemment.

Mr Le Rudulier : Rappelez-vous ; enfin vous n'étiez pas « vous » aux affaires mais dans le cadre de l'approbation du SCOTT il y avait eu une séance du CM avec une liste de réserves qui avait été émise par la commune parce qu'on avait anticipé le passage du POS EN PLU. Toutes ces réserves ont été réintégrées dans le SCOTT. Donc, pour l'heure il n'y a rien qui nous contrarie au niveau du SCOTT pour l'appliquer au niveau de notre PLU. Voilà.

Mr Molino : On verra quand on fera le PLU comment ça va se passer. Alors, ceci dit vous dites qu'il y a « une assistance à maîtrise d'ouvrage ». Est-ce qu'on va travailler avec les mêmes cabinets qu'avaient commencé à travailler sur le sujet ? Est-ce qu'il y a des cabinets qui ont commencé à travailler sur le sujet ? Je pense que oui quand même.

Mr Le Rudulier : Il y avait eu un cabinet qui avait commencé à travailler justement. On a pris ; comment dire ; ses conclusions pour intégrer les réserves que l'on avait au niveau

du SCOTT. Ce cabinet a fini sa mission donc c'est une nouvelle consultation qui a démarré.

Mr Molino : J'ai vu que dans les dépenses 2012, il y avait 30 000€ qui avaient été investis.

Mr Le Rudulier : Oui il y a 30 000€ budgétés mais

Mr Molino : Ça n'a pas été engagé ?

Mr Le Rudulier : Ce qui a été engagé c'est le paiement de la mission partielle de 10 000€.

Mr Molino : D'accord.

Mme Didier : Moi j'ai une petite question s'il vous plait, concernant le coût envisagé pour la réforme des rythmes scolaires. Vous avez une idée quand même de ce que ça va coûter à la municipalité ?

Mr Le Rudulier : Alors on est en train d'affiner. De toute façon, je pense qu'il y aura un CM extraordinaire au mois de juillet pour voir les incidences budgétaires et présenter l'organisation future. Il est évident qu'on est sur une fourchette qui s'affine ; rappelez-vous dans une délibération précédente on était de 200 000 à 600 000€ ; on est en train d'affiner. On est sur du 300-400 000€. Et ça ce sera réparti sur les 2 chapitres 011-012. Très peu en investissement puisque c'est du matériel... d'encadrement.

Mme Didier : J'ai une autre petite question concernant les stores de M. Pagnol. Vous allez mettre les mêmes stores qu'à l'école ?

Mr Le Rudulier : Non c'est l'inverse.

Mme Didier : Non excusez-moi ! Les stores de M. Pagnol est ce que ça va être les mêmes ?

Mr Le Rudulier : Excusez-moi, on parle de stores extérieurs donc ce sont les stores qui ont été mis ; rappelez-vous sur Pagnol avant ; que vous avez vu le montant. C'est conséquent 96 000€, c'est vraiment des stores extérieurs qui servent pour le soleil comme pour la pluie.

Mme Didier : D'accord donc, c'est une différence de stores parce qu'à priori à Pagnol les parents n'étaient pas très satisfaits.

Mr Le Rudulier : « pas satisfaits », effectivement, ça ne valait absolument rien, même si le coût était 10 fois moindre. C'est pour ça que 96 000€ ça peut paraître énorme pour des stores mais quand on regarde la qualité derrière ce n'est pas la même.

Mme Didier : Ok merci.

Mme Pugliese : Une petite question sur l'achat du mobilier pour l'espace St Jacques. Quel type de mobilier s'agit-il ? Et est-ce que ça n'a pas été prévu au départ ?

Mr Le Rudulier : Ce sont ; encore une fois de mémoire ; des tables et des chaises pour l'extérieur.

Mme Pugliese : D'accord et ça n'avait pas été prévu au départ ?

Mr Le Rudulier : Non, absolument pas. Ce qui était prévu dans l'opération c'est uniquement l'équipement et le « mobilier de l'équipement ». Là c'est en fête le mobilier de jardin.

Mme Pugliese : D'accord là c'est pour l'extérieur ça n'avait pas été prévu.

Mr Chiamonte : J'ai aussi 2 questions sur les travaux de la réfection des façades du CAM. Les travaux ont commencé début février, nous sommes fin juin. Il y a quand même de gros soucis de sécurité. Là ça va on arrive aux vacances donc on est un peu soulagés. Et on aurait voulu savoir donc le montant de ces travaux puisqu'en plus vous aviez annoncé qu'elles devaient être prises en charge par les assurances.

Mr Le Rudulier : Oui alors je n'ai plus en tête le montant des travaux. C'est 120 000€. Ça restera à confirmer mais c'est de l'ordre de grandeur. Mais je vous rejoins sur un aspect c'est le déroulement des travaux. Effectivement on a eu quelques soucis avec l'entreprise, tant en terme de conduite de travaux ; je ne vais pas rentrer dans le détail mais vous savez de quoi je parle ; qu'au niveau de la qualité du travail fourni puisque si ça dure encore c'est qu'ils ont gratté à 2 reprises l'enduit qui n'était pas satisfaisant en terme de qualité.

Mr Chiaramonte : Cette longueur ça n'entraîne pas des coûts supplémentaires ?

Mr Le Rudulier : Non, non ! Si c'était la question pas dut tout. Par contre, effectivement l'entreprise est quand même à mettre à l'encre rouge au niveau de la collectivité.

Mr Le Maire : Et puis ils n'ont pas dû gagner grand chose entre nous.

Mr Molino : L'assurance, enfin est-ce que les assurances nous ont remboursé quelque chose dans les travaux ou pas encore ? Est-ce qu'on a...

Mr Le Rudulier : Alors je serais tenté de dire que cette opération budgétaire, c'est une opération avec un excédent pour une fois ; je ne vais pas le dire trop fort ; mais d'une part il y a la prise en compte des assurances par rapport à la garantie décennale, et deuxièmement il y avait une subvention ; rappelez-vous ; de la part du CG pour financer ces travaux. Donc en fait si on fait la balance de l'opération, on est largement excédentaire. C'est exceptionnel.

Mr Molino : D'accord.

Mr Chiaramonte : Ok ensuite on niveau du centre culturel. Il y a marqué «travaux supplémentaires, escalier de secours et baquets de fondation de l'auditorium». C'est un peu surprenant qu'en travaux supplémentaires on retrouve des escaliers de secours. Normalement ça devrait être prévu dans la conformité de l'équipement.

Mr Le Maire : Suite à la demande de la voisine on va dire, donc la personne qui a la maison juste devant, il y a eu un léger déplacement de ces escaliers. Les escaliers de secours ils étaient prévus.

Mr Chiaramonte : Rassurez-nous. Dites nous tout.

Mr Le Maire : Non, non ils ont été déplacés parce qu'elle contestait les limites de propriété. Donc plutôt que de rentrer dans une procédure juridique interminable, on a légèrement déplacé, monté un petit muret, etc. etc. donc c'est pour ça qu'il y a un coût supplémentaire.

Mr Molino : En terme de rénovation des chaudières, alors j'ai noté tout à l'heure que vous disiez, parce qu'il y a deux postes. Un poste dans lequel vous dites « rénovation des installations des chauffages à l'école des Jardins, à la maternelle des Jardins. Et puis ça c'est dans les travaux. Et dans les bâtiments, dans les principales dépenses, vous dites « rénovation des chaudières dans divers bâtiments ». De quels bâtiments s'agit-il ? Vous avez parlé, il me semble de Lamartine mais est-ce que c'est ça ?

Mr Le Rudulier : Oui c'est ça. C'est les maternelles les Jardins et Lamartine.

Mr Molino : D'accord.

Mr Le Rudulier : Et donc le groupe M. Pagnol.

Mr Molino : Et Pagnol. Mais enfin « les Jardins » sont cités deux fois ou c'est 2 choses complètement différentes ? Parce que dans la liste des travaux, vous citez nommément la maternelle, dans le rapport 11.

Mr Le Rudulier : Oui.

Mr Molino : Et dans la page qui suit vous dites « rénovation des chaudières dans divers bâtiments » et vous ne citez pas de bâtiments. Donc c'est uniquement Pagnol et Lamartine ?

Mr Le Rudulier : Oui fiez-vous à ce que je dis parce que j'ai repris l'ensemble des arbitrages qui avaient été effectués par les services techniques donc c'est bel et bien ça le montant, c'est les trois...

Mr Molino : Les trois établissements scolaires.

Mr Le Rudulier : Absolument.

Mr Molino : Et en terme de central d'alarme, vous dites que vous allez faire des remplacements de certains bâtiments, de quels bâtiments s'agit-il ?

Mr Schacre : C'est les bâtiments administratifs, Jean Jaurès entre autre.

Mr Le Maire : Plusieurs écoles, la salle Jean Jaurès... Enfin, voilà.

Mr Molino : D'accord.

Mr Egéa : Moi je voulais poser une question. La 1^{ère} tranche de vidéo protection a coûté 423 000€, la 2^{ème} tranche c'est 430 000€. Est-ce qu'on peut considérer qu'après la 2^{ème} tranche la commune est couverte ou pas du tout ?

Mr Le Rudulier : Non. Rappelez-vous il y a 3 tranches de prévu puisqu'on a fait un marché sur 3 ans. Donc on est sur la 2^{ème}. La 3^{ème} s'orientera plus sur les zones d'activité économique.

Mr Egéa : Donc ce sera plutôt vers les zones industrielles.

Mr Le Rudulier : Vers les zones industrielles pourquoi ? Parce que...

Mr Egéa : On en a mis dans la zone industrielle.

Mr Le Rudulier : L'avenue du 8 mai 45 peut être mais il n'y a que là principalement mais la raison d'équiper les zones industrielles, vous savez qu'elles sont sujet souvent à des vols au niveau des locaux. Et vous ne pouvez pas en fait globalement aménager la zone des Plans et d'équiper en vidéo protection et délaissier l'ensemble des zones d'activité. Puisque notre activité, elle doit être sur l'ensemble de la zone. Donc d'où le séquençement qui dure 3 ans.

Mr Egéa : Là ce que vous avez cité, c'est le centre ville, les écoles, les places tout ça ? La 2^{ème} tranche ?

Mr Le Rudulier : Oui. Ça va plus loin que le centre ville. Je prends par exemple sur les Barjaquets, vous avez le parc du Souléou, le parc du Gardéou. Enfin tout ça, là où il y a « potentiellement » une activité, des rassemblements de personnes, on s'orientera vers l'installation de caméras.

Mr Egéa : Ça c'est la 2^{ème} tranche c'est cette année alors et la 3^{ème} tranche, ces zones d'activité se sera à peu près d'un même montant ?

Mr Le Rudulier : Ça on n'en sait rien pour l'heure puisqu'on n'a pas estimé le nombre de caméras et puis faut voir qu'il y a un impact quand même par rapport au CSU, au centre de supervision urbaine puisque dès lors qu'on multiplie le nombre de caméras, on va multiplier le nombre d'écrans, d'opérateurs etc. etc. donc il y aura des coûts de réaménagement peut-être dans 2 ans du poste de police municipale.

Mr Le Maire : Donc d'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°12 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES. Mr Le Rudulier. Je vais demander à Mme Straudo de sortir puisqu'elle est concernée.

Mr Le Rudulier : Rappelez-vous lors de la séance du 12 février dernier, le conseil municipal avait voté les subventions accordées aux associations locales. Il est proposé, lors de cette séance, d'accorder une subvention de fonctionnement supplémentaire et des subventions exceptionnelles liées à des projets. En ce qui concerne le Comité des œuvres Sociales du personnel communal de Rognac, il s'agit du complément de 28 000 € à la subvention de fonctionnement accordée en février dernier. Pour mémoire, on était à

88 400€ en 2013, nous sommes à 88 000 € donc là vraiment il y a une stagnation par rapport à la subvention de fonctionnement du COS. En ce qui concerne les subventions exceptionnelles, le premier dossier concerne l'association « Les Mary Poppins ». Il s'agit de financer la création de l'activité de socialisation des enfants qui seront accueillis par cette association pour une somme de 1 000 €. Dans le cadre de la participation aux concours nationaux, la fabrication de survêtements avec flocage aux couleurs de la ville et de l'association RCL est partiellement prise en charge pour un montant de 460 €. Les restaurants du cœur qui organisent l'opération « départ en vacances », le soutien demandé est à hauteur de 200 €, il est conditionné à la participation de rognacais à cette action puisque vous le savez les restos du cœur, ce n'est pas une association locale, c'est une association nationale. Donc les 200€ devront être fléchés mais comme c'est une subvention exceptionnelle, nous pouvons demander « à priori » du paiement des factures et des noms des rognacais. L'Amicale des Sapeurs-Pompiers a réalisé une formation aux premiers gestes de secourisme pour les cinq classes de CM2 des groupes scolaires de Rognac qui nécessitent une participation communale de 60 € par classe. Enfin, il faut prévoir deux subventions pour le Cercle Nautique de Rognac qui organise durant l'été deux stages pour nos structures jeunesse. Je vous fais grâce de la lecture des 2 stages, de la durée et du nombre de participants. Et donc, le but c'est d'approuver la subvention de fonctionnement du COS à hauteur de 28 000€ et les subventions exceptionnelles à hauteur de 5 560 €. Voilà.

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°13 : DEMANDE DE FINANCEMENT AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DE L'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITE – REFECTION DES COURS D'ECOLE. Mr Le Rudulier.

Mr Le Rudulier : Les 3 prochains rapports sont similaires en ce qui concerne les opérations d'investissement différentes. Ce sont des demandes de subvention auprès du CG au titre de l'aide aux travaux de proximité. Je vous rappelle que cette notion de « travaux de proximité » c'est une subvention qui peut être accordée au taux de 80% du coût hors taxes des travaux plafonnés à 75 000 € hors taxes par projet. Donc il faut bien « les identifier ». On vous propose 3 dossiers de demande de subvention. La réfection de cour d'écoles. C'est ce qu'on disait tout à l'heure pour un montant HT ; là on parle d'HT et pas de TTC contrairement au budget donc les chiffres sont différents ; de 83 395€, la part de la ville revenant à 23 395€ et on demande une subvention au CG de 60 000€.

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°14 : DEMANDE DE FINANCEMENT AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DE L'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITE – AMENAGEMENT DU PARKING DES GIRONDINS.

Mr Le Rudulier : De la même manière on demande pour l'aménagement du parking des Girondins, l'aménagement qualitatif, donc une demande de subvention de 60 000€, la part restant à la ville sera de 17 192€ si la demande est octroyée.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°15 : DEMANDE DE FINANCEMENT AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DE L'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITE – REMPLACEMENT DES STORES PAR DES BRISE-SOLEILS ORIENTABLES EXTERIEURS AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE ROMAIN ROLLAND.

Mr Le Rudulier : Voilà, le remplacement des stores, je cherchais le nom c'est des «brise-soleils orientables extérieurs». C'est le terme exact. Pour un montant global de 80 416€. Et donc une demande de subvention de 60 000€ et la part de la ville sera de 20 416€.

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Mr Molino : J'ai une question pour ces 3 rapports si le CG ; alors je ne sais pas si par le passé le CG n'a pas financé ce type de travaux, ça peut arriver ; s'il ne participe pas, les travaux se feront quand même ou pas ?

Mr Le Rudulier : Il y a eu une inscription budgétaire donc à fortiori on va attendre quand même

Mr Molino : Oui mais en dépense on a prévu les dotations du conseil.

Mr Le Rudulier : Alors non, on ne prévoit jamais en recette.

Mr Molino : Ok.

Mr Le Rudulier : Sur cet aspect là. Tant qu'elles ne sont pas notifiées, on ne peut pas les prévoir en recette. Mais simplement, toujours, on va attendre dans cette notification l'accord ou non du CG, avant d'engager des travaux puisqu'on ne peut pas engager des travaux avant la notification.

Mr Molino : Cela dit si on n'a pas de financement les travaux se réaliseront ?

Mr Le Rudulier : Absolument.

Mr Molino : D'accord.

Mr Le Rudulier : Puisqu'il y a eu une inscription budgétaire.

Mr Molino : D'accord.

Mr Le Maire : Rapport n°16 : ADHESION DE LA COMMUNE AU SECRETARIAT PERMANENT POUR LA PREVENTION DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES (SPPPI) - ADHESION A L'ASSOCIATION GES-SPPPI. Mme Clisson.

Mme Clisson : Merci. Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI), créé au sein de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, s'inscrit dans le cadre du décret du 22 août 2008 portant création des secrétariats permanents pour la prévention des pollutions et risques industriels. Tel que stipulé dans l'Arrêté Préfectoral relatif à la création du SPPPI PACA en date du 21 juin 2010 et selon les modalités définies dans la Charte du SPPPI PACA approuvé le 26 mai 2010, le SPPPI PACA est constitué de 5 collèges : Les industries et entreprises, les collectivités locales & territoriales, les associations, les services de l'État et les établissements publics, les salariés. A ces cinq collèges, se joint un Conseil Scientifique. Le SPPPI a pour objectif de traiter des questions d'environnement industriel, c'est-à-dire de toutes les activités générées par l'industrie pouvant être facteurs de risques et de nuisances pour les hommes, les biens et les milieux naturels, qu'il s'agisse de risques à court, moyen ou long terme. Le SPPPI a pour vocation de constituer un cadre d'échanges et de contribuer à la concertation locale entre les différents acteurs, à travers deux principaux types d'actions. Premier point, la réalisation d'études et la mise en place d'actions concrètes destinées à répondre aux préoccupations locales particulières qui ne sont pas prises en compte par les dispositifs réglementaires existants, ou qui permettent d'en améliorer son efficacité. Deuxième point, le partage d'informations, la diffusion de connaissances et le partage des bonnes pratiques dans les domaines sur lesquels ils portent sa réflexion. Il favorise l'émergence d'objectifs et une culture partagée de la sécurité et du développement durable entre les acteurs, en respectant la diversité des représentations et des avis. Il facilite l'accès des citoyens (individus, associations), collectivités et représentants des administrations responsables d'entreprises et salariés aux connaissances techniques et scientifiques qui fondent ses réflexions et décisions. Je vous fais grâce de la proposition qui est assez originale pour le SPPPI. Vous l'avez donc dans le rapport. Le montant de l'adhésion 2014 au SPPPI est de 515,00 €. Il n'y a pas d'adhésion supplémentaire pour l'association GES-SPPPI. Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la commune de Rognac au Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI), d'approuver l'adhésion à l'association qui en assure sa gestion : le GES-SPPPI, d'autoriser M. Le Maire à engager toutes les démarches nécessaires en vue de cette adhésion et à signer tous les actes qui s'y réfèrent et de dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal. Si vous avez des questions ?

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°17 : MISE A JOUR DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, DE MOBILIERS ET DE VEHICULES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS. Donc, nous avons un Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public communal intervenant principalement dans trois domaines. L'aide sociale légale, l'aide sociale facultative, l'animation des activités sociales. Lors du précédent conseil, nous avons voté un rapport de mise à disposition du personnel, là je vous propose de mettre à disposition les structures pour faire fonctionner ce centre social, tout simplement. Voilà donc, le véhicule, les locaux etc. etc. et le matériel. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Merci.

Rapport n° 18 : VENTE DES PARCELLES BX N°74 ET 130 AU PROFIT DE LA SOCIETE PRB. Mr Le Rudulier.

Mr Le Rudulier : La société PRB a sollicité la Commune de Rognac pour l'acquisition de 2 parcelles situées dans le quartier des Canourgues. Les futurs acquéreurs ; enfin la société souhaiteraient réaliser une expansion de leur activité par l'acquisition de ces parcelles. C'est une société sur les enduits de façade principalement, qui va leur donner la possibilité d'entreposer d'avantage de matériaux. A savoir que France Domaine a estimé en date du 20 mars 2014, à 40 000 € HT la cession de ces 2 emprises foncières. La société PRB a accepté d'acquérir la parcelle d'une superficie d'environ 1 508 m², et une partie d'une autre parcelle, d'une superficie d'environ 689 m², au prix de 65 910 € HT. Donc je vous propose de délibérer en ce sens pour faire la cession par acte notarié.

Mr Molino : J'ai une petite question. Ils vont devoir faire des travaux de remblaiement parce que là on est ; sauf erreur de ma part ; sur le bassin versant des Canourgues où il y avait les d'hydrocarbure qui sont encore plus bas, je dirais ; plus près de l'étang. Nous craignons ; enfin ils ont surement remblayé parce qu'aujourd'hui c'est un talweg en fait qu'il y a. Est-ce qu'il n'y a pas crainte là que d'une part ça détourne déjà les eaux de la source et d'autre part, que ça ait une incidence sur les hydrocarbures parce qu'il y a des captations, enfin

Mr Le Maire : Non, non. Parce que ces fameux terrains sont complètement en haut au bord de la voie ferrée. Ça ne détournera pas les eaux de la source.

Mr Molino : Non mais je veux dire par là justement à ce niveau là on a un « no man's land » entre SOLAMAT, ADF et la zone industrielle ; je dirais ; on a tout un pan de terrain qui est inoccupé donc eux ils vont arrivés à ce niveau là et moi j'ai peur qu'en mettant, en faisant des remblais ; il n'y a pas énormément de surface évidemment ; mais en faisant des remblais ça risque d'appuyer un petit peu sur la zone et ça va faire des résurgences d'hydrocarbure parce qu'on sait qu'il y a beaucoup d'hydrocarbures dans la zone là. Donc il faudra être vigilant par rapport à ça.

Mr Le Maire : Apparemment les résurgences des hydrocarbures qu'il y a eu suite à une fuite du canal de Provence qui avait surchargé en eau donc automatiquement les hydrocarbures étant plus légers...

Mr Molino : Oui mais on sait par expérience, Mme Clisson sait par expérience que quand on fait des remblaiements sur des zones qui sont affectées de pollution, les pollutions ressortiront. On a eu l'exemple avec Shell, moi je travaille à Shell sur d'autres communes ; Velaux pour ne pas les citer à la plaine Pécout où il y a eu des remblais qui ont été faits par des particuliers et qui ont fait faire des résurgences par ailleurs. Donc il faudra faire attention, faire des études de sol pour voir un petit peu s'il n'y a pas de pollution à ce niveau là de façon à ce qu'il n'y ai pas des incidences par la suite parce qu'il y a des captations derrière côté Shell, où il y a des pompes de relevage qui sont là pour ça mais il faut faire attention.

Mme Clisson : En fait ça fait parti de la zone impactée par la servitude d'utilité public. C'est, le problème il est par l'affouillement.

Mr Molino : Oui.

Mme Clisson : Pas par rapport aux remblais mais il n'a pas donné d'indication concernant le remblaiement dans le cadre de la servitude d'utilité publique.

Mr Molino : Oui.

Mme Clisson : C'est la raison essentielle pour laquelle on adhère au SPPPI pour qu'il nous aide justement dans toutes ces démarches.

Mr Molino : Je dis simplement soyons vigilants là dessus parce que ça peut avoir une incidence.

Mme Clisson : Oui.

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Voilà, je vous propose de prendre une motion pour l'amélioration de la sécurité routière sur la RD 113.

Mr Le Rudulier : Donc c'est une motion qu'on va dire qui est commune avec des démarches similaires sur les communes de Lançon puisque la ville est confrontée de façon récurrente à des accidents dramatiques sur cette portion là. Nous avons sollicité plusieurs fois le conseil général pour un aménagement en tant que tel. Cette fois-ci, je pense qu'avec une démarche collective sur l'ensemble des vies qui traversent notre inter communauté qui est traversée par la 113, je pense qu'on pourra se faire entendre. Donc, on vous demande tout simplement de voter avec nous cette motion dont l'objectif est d'obtenir rapidement du CG des BDR la réalisation d'aménagement routier par rapport à la sécurisation de ce tronçon.

Mr Le Maire : Lançon fait exactement la même chose pour le tronçon avant le rond-point des caravanes pour vous situer.

Mr Molino : Ils ont fait des travaux, là, juste avant le pont de la Durance. Il y a eu des travaux qui ont été faits d'ailleurs.

Mr Le Maire : Oui mais enfin en un an, il y a eu 11 morts quand même.

Mr Molino : Tout à fait. Oui mais là c'est vrai que c'est très dangereux avec ROCKSON, SUMA, la station service.

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Voilà nous allons vous donner une information sur la réforme des rythmes scolaires. Donc Mme Angélique Forte.

Mme Forte : Donc je vais vous lire un courrier qui a été remis ce matin aux parents d'élèves pour faire le point sur la situation des rythmes scolaires sur Rognac. Donc la position de la municipalité en ce qui concerne le rythme scolaire a toujours été claire. Nous sommes contre cette réforme et son application qui ne tient pas vraiment compte du rythme de l'enfant et impose de grosses contraintes à la municipalité. C'est la raison pour laquelle le 24 avril 2014, le CM ici présent, a délibéré pour demander le report de son application en septembre 2015. Les services de l'état venant de rejeter notre demande, nous sommes dans l'obligation de mettre en œuvre la réforme en tenant compte des contraintes spécifiques locales de Rognac. Après concertation dès 2013 avec les différents acteurs de cette réforme, donc la municipalité, les enseignants, les parents d'élèves, les associations, nous avons proposé des TAP de 2X 1h30. Mais suite au décret n°2 014 457 du 7 mai 2014, permettant des assouplissements dans la mise en place des rythmes scolaires, nous avons demandé à bénéficier de cette nouvelle opportunité. Ainsi les grands principes qui sous-tendent cette organisation sont les suivants, une matinée d'enseignement sur les 5 jours de la semaine afin de profiter des heures les plus appropriées pour l'apprentissage tout en garantissant une organisation sereine aux familles, une pause méridienne confortée de 2h, une durée pour les temps d'activité périscolaire de 3h avec une rotation sur les différents groupes scolaires communaux, les lundis, mardis, jeudis et vendredis qui permettra un fonctionnement adapté avec des temps d'accueil, de mise en place et de rangement, de déplacements éventuels vers des équipements sportifs et culturels selon le type d'activité, une mutualisation des intervenants et l'optimisation des moyens humains grâce aux principes de rotation retenus au service d'une meilleure qualité des intervenants, des activités ludiques et pédagogiques de qualité à concevoir sur une durée cohérente. Le schéma d'organisation de la semaine qui a été retenu est donc le suivant, un enseignement de 5 demies journées de 8h30 à 11h30, un enseignement de 3 demies

journées de 13h30 à 16h30, un temps d'activité périscolaire sur 1 demie journée de 13h30 à 16h30 en fonction du secteur géographique. Le lundi pour les groupes scolaires Romain Rolland et Lamartine, le mardi pour les groupes Giono, le jeudi pour le groupe Kramer, le vendredi pour le groupe Pagnol. Un service de restauration scolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Ce schéma d'expérimentation a donc été validé par 9 des conseils d'écoles exceptionnels des 2 et 3 juin, ainsi que par la Direction Académique des services de l'éducation nationale. Cette organisation reste encore toute fois à valider par les services de l'Etat en conseil départemental de l'éducation nationale qui aura lieu le 2 juillet en vu d'une mise en œuvre là la rentrée 2014. Ayant le soutien du recteur, nous n'avons pas de doute quant à cette organisation. Voilà. Pas de questions ?

Mr Le Maire : Donc ça c'est une information. Ce conseil municipal, après on peut discuter, débattre. Ce conseil municipal est terminé. Je vous rappelle que les documents liés à l'adoption des comptes de gestion, des comptes administratifs et des budgets supplémentaires sont à signer avant de partir. On va les installer là. Donc maintenant si les personnes qui sont au fond de la salle veulent poser des questions...

Mr Molino : Moi j'ai une question, vous avez dit en préambule que vous étiez contre la réforme. Pour quelle raison on n'a pas pris une délibération contre la réforme. Il y a beaucoup de communes qui l'ont fait. Mais au moins on aurait acté, parce que la motion, à mon avis, ça n'a pas servi à grand chose.

Mr Le Maire : Mais être contre la réforme, même ceux qui ont acté...

Mr Molino : J'entends bien. Mais je veux dire par là, au moins si on avait été plusieurs communes à faire cela, ça aurait peut être pu faire changer les choses. Alors moi je dis simplement, aujourd'hui le gouvernement veut passer en force dans cette réforme là, ça c'est évident.

Mr Schacre : Pas qu'il veut, il est passé en force.

Mr Molino : Il veut et il est passé en force, on est bien d'accord. Simplement, on aurait pu, plutôt que faire une motion, prendre une délibération contre la réforme. D'autant plus qu'on le dit, on est contre la réforme. Vous dites que vous êtes contre, nous on était contre aussi, on aurait pu faire une délibération en ce sens là. Je trouve un peu dommage qu'on ait raté cette chose là. Maintenant, effectivement on est obligé de l'appliquer, on n'a pas d'autre choix que de l'appliquer. La motion on était certain que ce n'était pas recevable dans la mesure où on demandait un report en 2015, étant entendu que l'on sait, même s'il y a des gens qui ont changé dans la municipalité actuelle, que cette réforme a été applicable en 2013, voire reportée en 2014, on aurait pu s'y pencher un peu plus tôt comme on l'avait déjà signalé la dernière fois. Donc voilà ce que j'avais à dire sur le sujet. Alors je trouve que c'est un peu... alors c'est dommage que le gouvernement veuille passer... enfin, passe en force, moi ce qui m'inquiète beaucoup c'est le rythme des enfants parce que c'est ça qui est le plus important à nos yeux. Voilà.

Mr Le Maire : C'est le souhait de tout le monde. A titre personnel, moi j'ai des petits enfants, le mercredi matin, tout au moins pour les plus jeunes, ils dorment jusqu'à 10 heures.

Mr Molino : Et oui, voilà c'est scandaleux.

Mr Le Rudulier : Moi je voudrais juste revenir sur ce que vous dites par rapport au report, on va pas tergiverser, sachant quand même que la délibération qu'on vous a proposé le 24 avril, est une délibération qui a été prise dans les 16 communes moins deux, d'Agglopo Provence.

Mr Molino : La motion ?

Mr Le Rudulier : La motion, oui. C'était justement pour faire boule de neige, voilà.

Mr Molino : Oui, mais ça aurait été, à mon avis, plus judicieux de faire une délibération contre la réforme.

Mr Le Rudulier : Je vous invite par exemple à lire les délibérations de la ville de Marseille là dessus. C'est assez instructif sur la saisie du Conseil d'Etat.

Mr Molino : Oui, oui.